

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 septembre 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 8 septembre 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-309

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2026.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande citoyenne concernant l'installation d'une pancarte « Attention à nos enfants » sur la rue Meunier.

4.2 - Demande d'appui financier de la Fondation La clé sur la porte.

4.3 - Invitation au souper spaghetti au profit de la Fabrique Saint-André d'Acton.

4.4 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

4.5 - Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.

- 4.6 -** Ajout d'une demande pour la Grande Marche Acton Vale.
 - 4.7 -** Demande d'installation d'un système de caméra LiveBarn 360 au Centre sportif.
 - 4.8 -** Autorisation d'utilisation de la gare pour le Festival de l'Ail 2026.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 -** Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2026-2027.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
 - 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 9 - TRÉSORERIE**
 - 9.1 -** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 -** Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2027.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
 - 10.1 -** Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre.
 - 10.2 -** Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Événement du 22 février 2026.
 - 10.3 -** Avis de motion et présentation du règlement 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.
 - 10.4 -** Ordonnance de vente à l'enchère publique.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 -** Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.
 - 11.2 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'employés temporaires à temps partiel - Surfaceuse.
 - 11.3 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs chefs pour le club de gymnastique Le Phoenix.
 - 11.4 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.
 - 11.5 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs compétitifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.
 - 11.6 -** Nomination d'un Directeur du service de sécurité incendie et de la prévention.
- 12 - COUR MUNICIPALE**
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
- 14 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 14.1 -** Résolution pour autoriser un paiement - Travaux de pavage- Exercice 2026.
 - 14.2 -** Adjudication du contrat des travaux de pavage sur le 4e Rang.
- 15 - LOISIRS**

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-310

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026, tel que rédigé par la greffière ajointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-311

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-09-312

4.1 - Demande citoyenne concernant l'installation d'une pancarte « Attention à nos enfants » sur la rue Meunier.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande de la part de citoyens résidant sur la rue Meunier concernant la sécurité routière et la vitesse des véhicules dans leur secteur;

Attendu que les citoyens demandent l'installation d'une signalisation de type « Attention à nos enfants » afin de sensibiliser les automobilistes et d'accroître la protection des piétons, notamment des jeunes résidents;

Attendu qu'après vérification auprès des Travaux publics quant à l'emplacement visé;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater le service des Travaux publics pour évaluer l'ensemble du quartier afin d'identifier les meilleurs emplacements pour l'installation future de panneaux de signalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-313

4.2 - Demande d'appui financier de la Fondation La clé sur la porte.

Attendu que la Fondation La clé sur la porte est une maison d'hébergement qui joue un rôle important pour les familles de la municipalité;

Attendu que les maisons d'hébergements pour femmes victimes de violence conjugale sont toujours nécessaires pour prodiguer soutien aux femmes et enfants qui en sont victimes;

Attendu que la Fondation la clé sur la porte sollicite la Ville d'Acton Vale pour un soutien financier afin d'assurer la continuité de deux projets essentiels: Programme de sensibilisation dans les écoles primaires et de services externes jeunesse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à la Fondation La clé sur la porte, à titre d'appui financier à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-314

4.3 - Invitation au souper spaghetti au profit de la Fabrique Saint-André d'Acton.

Attendu que la Fabrique Saint-André d'Acton organise un souper spaghetti, qui aura lieu le samedi 12 septembre 2026 à 17h30, au sous-sol de l'église d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement, à la Fabrique Saint-André d'Acton pour l'achat de QUATRE (4) billets à 25,00 \$ afin de permettre à quatre personnes d'assister au souper spaghetti de la Fabrique Saint-André d'Acton qui aura lieu le samedi 12 septembre prochain au sous-sol de l'église Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-315

4.4 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

Attendu le dépôt du budget révisé 2026 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, daté du 20 août 2026;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le budget révisé 2026 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-316

4.5 - Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.

Attendu que monsieur Roberge de la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs, soumet une demande d'autorisation pour la tenue d'Oktobobfest 2026;

Attendu que la compagnie demande de prolonger les heures d'ouverture en fonction des événements autorisés;

Attendu que la compagnie dépose sa liste d'événements pour l'Oktobobfest 2026 du 15 au 18 octobre, soit:

- Le vendredi 16 octobre : Bière et Punk IX, fermeture à 23h;

- Le samedi 17 octobre : Marché public extérieur de 12h à 16h dans le stationnement devant la brasserie et spectacle musical en soirée, fermeture à 23h;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que, pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser les événements suivants:

- Le vendredi 16 octobre : Bière et Punk IX, fermeture à 23h;

- Le samedi 17 octobre: **Spectacle musical en soirée**, fermeture à 23h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-317

4.6 - Ajout d'une demande pour la Grande Marche Acton Vale.

Attendu que par la résolution #2026-08-279, la Ville d'Acton Vale a autorisé la tenue de l'événement « La Grande Marche » sur son territoire ;

Attendu que les organisateurs formulent une demande additionnelle pour le prêt d'une à deux camionnettes (pick-up) afin d'assurer le transport et la manutention du matériel nécessaire (tables, chaises, poteaux, cônes et barrières) pour sécuriser le parcours;

Attendu que ce prêt de matériel roulant municipal contribuera au succès et à la sécurité de cet événement rassembleur;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'accepter la demande de prêt de deux camionnettes pour la tenue de La Grande Marche, **et ce, selon la disponibilité** des véhicules municipaux à la date de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-318

4.7 - Demande d'installation d'un système de caméra LiveBarn 360 au Centre sportif.

Attendu que la Ligue de hockey senior (LHSE) exige que les matchs soient filmés et mis à disposition pour consultation pour la prochaine saison;

Attendu que le système LiveBarn 360 est la solution standard utilisée dans de nombreux arénas et que son installation initiale est sans frais;

Attendu que cet équipement constitue un outil de sécurité et de gestion précieux, notamment pour documenter de manière objective les incidents ou comportements inappropriés envers les jeunes officiels;

Attendu que les plages horaires d'enregistrement peuvent être programmées et contrôlées afin de cibler uniquement les matchs du hockey senior;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'autoriser l'installation et l'utilisation du système LiveBarn 360 au Centre sportif, exclusivement pour les plages horaires des matchs et des activités de la Ligue de hockey senior (LHSE), et ce, afin de répondre aux exigences de diffusion de la ligue et d'assurer la sécurité ainsi que la gestion des événements.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

2026-09-319

4.8 - Autorisation d'utilisation de la gare pour le Festival de l'Ail 2026.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande de l'organisation du Festival de l'Ail visant l'utilisation de la salle de la gare ou du quai extérieur le dimanche 13 septembre 2026, de 10 h à 14 h, afin d'y présenter deux ateliers (à 11 h et à 13 h) ;

Attendu que cette initiative permettra de faire découvrir la gare aux visiteurs, de mettre en valeur son histoire ainsi que le musée situé au sous-sol, contribuant ainsi à la mise en valeur du patrimoine local ;

Attendu que les organisateurs s'engagent à communiquer avec la compagnie de chemin de fer pour connaître l'horaire des trains et à adapter les activités afin d'assurer la sécurité de tous et d'éviter toute interférence avec les opérations ferroviaires;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la demande d'utilisation de la salle de la gare et du quai extérieur soit refusée, considérant que le demandeur est une entreprise privée et non un organisme sans but lucratif (OSBL), et que l'acceptation de cette requête

risquerait de créer un précédent pour l'utilisation des infrastructures municipales à des fins privées;

Que le Chemin de fer St-Laurent & Atlantique exige de la Ville la souscription d'une couverture d'assurance particulière pour la tenue de l'événement, entraînant ainsi une prime d'assurance conséquente et des coûts additionnels pour la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-09-320

5.2 - Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2026-2027.

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour la saison 2026-2027;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 000 \$, ainsi que son paiement à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre huit (8) billets par spectacles avec sièges réservés au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2026-09-321

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d’approuver les déboursés et comptes ci-après et qu’ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés : Liste des chèques émis et des paiements directs du 30 juillet au 2 septembre 2026	152 151.61 \$
Paiements par AccèsD du 3 août au 2 septembre 2026	238 900.95 \$
Salaires, REER pour le mois d'août 2026	260 799.83 \$
Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 30 juillet au 2 septembre 2026	231.75 \$
Liste des comptes à payer : Pour le mois d'août 2026	337 143.50 \$
Grand Total	989 227.64 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

9.2 - Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2027.

Monsieur Patrice Bellavance, évaluateur de la MRC d’Acton, a déposé, le 2 septembre 2026, le rôle d'évaluation foncière pour l’exercice financier 2027 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 1 528 799 400 \$.

Le conseil prend acte.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-09-322

10.1 - Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre.

Banque d'heures et service de consultation;

Il est proposé par la conseillère Johanne Joannette, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-323

10.2 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada - Événement du 22 février 2026.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une réclamation relativement à une blessure corporelle survenue le 22 février dernier;

Attendu que le cabinet de courtage BFL Canada a acheminé une facture au montant de 2 794,50 \$ en lien avec cet événement;

Attendu que ce montant représente la somme exigée pour le règlement de ce dossier de réclamation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser le paiement de la somme de 2 794,50 \$ à BFL Canada relativement à la réclamation pour blessure corporelle du 22 février dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement 010-2026 relatif à la garde de poules urbaines en milieu urbain*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « *Règlement 010-2026 relatif à la garde de poules en milieu urbain* », qui sera adopté à une séance subséquente.

2026-09-324

10.4 - Ordonnance de vente à l'enchère publique.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

Attendu que le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant les articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour cette vente à l'enchère;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil municipal ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 21 octobre 2026 à 10 h 00, et ce, à la salle du conseil situé au 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère portent les matricules suivants au rôle d'évaluation foncière :

- 7756-38-1982-0-000-0000;
- 7756-28-1052-0-000-0000,
- 7756-57-0091-0-000-0000;
- 7756-47-5786-0-000-0000;
- 7756-47-7989-0-000-0000;
- 7353-56-1164-0-000-0000;
- 7858-50-7218-0-000-0000;
- 7754-97-4881-0-000-0000;
- 7756-03-0727-0-000-0000;
- 7758-81-9077-0-000-0000;
- 7252-72-1699-0-000-0000;
- 7856-37-4366-0-000-0000;
- 7756-16-9954-0-000-0000;
- 7757-66-7855-0-000-0000;
- 7757-60-8913-0-000-0000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-09-325

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche de préposés au centre sportif et appariteurs.

Attendu que, pour faire suite au besoin de personnel pour la saison hivernale;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur du service concerné;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'article 2.04 de la convention collective:

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Nb d'heures	Durée
Samuel Viens	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027
Angélique Jetté	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027
Florence Breault	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027
Anaïs Bresson	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027
Arno Champigny	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027
Matis Brouard (substitut, remplaçant)	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année 2026-2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-326

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'employés temporaires à temps partiel - Surfaceuse.

Attendu que pour faire suite au besoin pour la prochaine saison aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 à la convention :

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Félix Plante	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2026-2027
Matthias Lépine	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2026-2027

Matis Brouard(substitut)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2026-2027
Duke Fugère-Thouin (substitut)	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2026-2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-327

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs chefs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs chefs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Daphnée Timmons	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Léonie Pépin	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur-Chef Récréatif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-328

11.4 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs récréatifs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Maélie Robichaud	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur récréatif intermédiaire ET substitut Chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Nelly Pelchat	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Florence Breault	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Évangéline Paquette	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Sophie Bégin	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Maïka Ducharme	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Sakura Kodama-Chabot	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027

Juliette Gravel	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
-----------------	--	--------------------------------------	--	---

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-329

11.5 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs compétitifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs compétitifs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Nelly Pelchat	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Maélie Robichaud	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Évangéline Paquette	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Léonie Pépin	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif ou compétitif ET substitut chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027

Daphnée Timmons	Entraîneur substitut compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027
Gabrielle Benoît	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2026-2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-330

11.6 - Nomination d'un Directeur du service de sécurité incendie et de la prévention.

Attendu que le poste de Directeur du service de sécurité incendie et de la prévention est présentement occupé par intérim par Monsieur Mario Daragon depuis plus de 24 mois;

Attendu que Monsieur Daragon démontre entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et que la direction générale ainsi que la directrice des ressources humaines et directrice générale adjointe recommandent sa nomination officielle;

Attendu que la présente nomination est conditionnelle à ce que M. Daragon complète les formations ONU et Officier 1 dans un délai de 48 mois suivant sa nomination afin de satisfaire aux exigences réglementaires applicables;

Attendu qu'un contrat à intervenir entre les parties précisera les conditions de travail ainsi que la description détaillée du poste;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que le conseil nomme officiellement Monsieur Mario Daragon au poste de Directeur du service de sécurité incendie et de la prévention;

Que cette nomination est conditionnelle au maintien en poste et à l'obligation pour M. Daragon de compléter avec succès les formations ONU et Officier 1 dans un délai maximal de 48 mois à compter de la présente nomination;

Que la direction générale est autorisée à signer avec Monsieur Mario Daragon le contrat de travail à intervenir prévoyant les conditions de travail et la description de poste afférentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2026-09-331

14.1 - Résolution pour autoriser un paiement - Travaux de pavage- Exercice 2026.

Attendu que la résolution 2026-03-102, adoptée le 2 mars 2026, adjugeait le contrat pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2026 à Pavage Drummond au montant de 405 025.95 \$ plus taxes;

Attendu que l'appel d'offres prévoyait une clause d'ajustement du prix du bitume;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 12 298.52 \$ plus taxes, représentant l'ajustement du prix du bitume;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 298.52 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à Pavage Drummond pour l'ajustement du prix du bitume;

De financer cette dépense par le Fonds général et les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-09-332

14.2 - Adjudication du contrat des travaux de pavage sur le 4e Rang.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 2 septembre 2026 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant aux travaux de pavage sur le 4e Rang;

Attendu que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 79 786.20 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, pour les travaux de pavage sur le 4e Rang;

De financer cette dépense à le Fonds Carrières et Sablières;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavage Maska Inc*, au coût de 79 786.20 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 2 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 19.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 19.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date